

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2022-089**

L'an deux mil vingt-deux le treize du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil à la Mairie d'Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**22 présents + 5 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**5 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

**Excusés :** Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Fabrice DURAND, Sébastien FAURE, Monique NOLOT, Frédéric PARTHENAY

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 décembre

## **COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE**

### **Partage du produit des IFER du territoire, hors éolienne terrestre**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve un partage à 50/50 du produit de tout IFER né ou à naître hors éoliennes terrestres, perçu sur le territoire, correspondant au partage égal après addition de la part perçue par la commune et par la communauté de communes, et en déduisant les attributions de compensation si elles existent ;

- Approuve sa mise en œuvre à compter de l'année 2022 ;
- Demande aux 9 communes de la CCAVT de délibérer sur ce sujet ;
- Autorise M. le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, avec les communes du territoire de la CCAVT

A Airvault, le 13 décembre 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221220-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 20-12-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48